





PHASE 3 DU PAEF **2023-2024**

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION 2015-2024



TABLE DES MATIÈRES

- 3 Une démarche collaborative
- 4 Principaux axes d'intervention Phase 3
- 5 Cibles actualisées vers 2024
- 5 Cible globale
- 5 Cibles particulières par métier et occupation
- 6 Bonifications des partenaires

- 10 ANNEXES
- 11 ANNEXE 1 : Liste des partenaires engagés
- 13 ANNEXE 2 : Tableau détaillé des cibles 2024
- **14** ANNEXE 3 : Référence canadienne

La mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) 2015-2024 est le fruit d'un travail collectif. La Commission de la construction du Québec (CCQ) remercie les associations patronales et syndicales, les ministères et organismes publics, les centres de formation professionnelle et l'association paritaire en santé et sécurité qui s'y sont engagés et qui contribuent à la réalisation du PAEF.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

La mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) 2015-2024 est le fruit d'un travail collectif. Le PAEF est un programme d'industrie basé sur la responsabilité partagée et est élaboré selon une démarche collaborative. Ce programme novateur comprend des actions tant en formation qu'en emploi. Compte tenu de l'encadrement particulier de l'industrie de la construction au Québec (main-d'œuvre mobile d'une entreprise à l'autre et d'un chantier à l'autre; statut d'emploi temporaire; entreprises de l'industrie étant pour la plupart de petite taille, avec moins de cinq salariés; régimes d'avantages sociaux, de fonds de formation et de conventions collectives s'appliquant à l'échelle du Québec; etc.)¹, le PAEF est conçu en fonction d'une industrie entière, et non d'un seul employeur. Précisons d'office que la CCQ n'embauche pas la main-d'œuvre sur les chantiers. La CCQ a plutôt le mandat d'élaborer des mesures pour favoriser l'accès des femmes à l'industrie de la construction, leur maintien en emploi et l'augmentation de leur présence dans celle-ci². De ce fait, la CCQ coordonne la mise en œuvre du PAEF.

En 2022, la CCQ a produit et diffusé le *Bilan 2015-2021 du PAEF*. Les constats de ce bilan ont permis d'alimenter les consultations menées par la CCQ auprès des parties prenantes³ de juin 2022 à mai 2023. Cette démarche collaborative a soutenu le travail d'identification d'actions structurantes pour élaborer la phase 3⁴. Nous tenons à remercier la participation de toutes et tous, qui a permis de recueillir une foule d'idées ainsi que d'ajouter des engagements structurants pour cette phase se terminant le 31 décembre 2024.

La phase 3 vise à bonifier les actions déjà en place depuis 2015, dans le cadre de la deuxième mouture⁵ du PAEF 2015-2024. L'objectif est de poursuivre les efforts pour aplanir les obstacles persistants contrant l'inclusion des femmes dans l'industrie de la construction.

La CCQ travaille en continu avec les différentes parties prenantes de l'industrie en vue de contribuer à contrer les obstacles et écarts persistants existant relativement à l'inclusion des femmes. En ce sens, cette phase se veut évolutive, où d'autres joueurs clés pourraient venir ajouter leurs efforts au PAEF dans les prochains mois ou années.

¹ Pour obtenir plus de détails, consulter le PAEF 2015-2024, notamment la page 13 ainsi que son annexe C.

² En vertu de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), notamment via les articles 123.1 et 126.0.1.

³ Les parties prenantes consultées: associations patronales et syndicales, CCQ, établissements d'enseignement, ministères et organismes publics, groupes de femmes et expertises universitaires.

Le PAEF 2015-2024 est constitué de 3 phases : la phase 1 (2015-2018) comprend 40 mesures et 51 engagements des associations patronales et syndicales; la phase 2 (2019-2021) comprend 6 actions ayant bonifié la phase 1; et la phase 3 (2023-2024) bonifie les 2 premières phases.

⁵ La première mouture du PAEF s'étant de 1997 à 2012 et la deuxième mouture du PAEF de 2015 à 2024.

PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION – PHASE 3

En fonction des principaux obstacles persistants à contrer, tirés du *Bilan 2015-2021 du PAEF* ainsi que des consultations, quatre principaux axes d'intervention ont fait consensus pour soutenir la canalisation des efforts de la phase 3.

LES 4 AXES D'INTERVENTION – PHASE 3

- Accélérer la présence des femmes dans les différents métiers et occupations
- Accroître le nombre de femmes diplômées et d'entrées de femmes diplômées dans l'industrie
- 3 Assurer l'accès et le maintien en emploi des femmes
- Soutenir l'offre de climat de travail sain et inclusif pour toutes et tous

CIBLES ACTUALISÉES - VERS 2024

L'objectif du PAEF 2015-2024 consiste à accroître la présence de femmes qui exercent un métier ou une occupation couvert par la loi R-20⁶.

L'actualisation des cibles atteintes du PAEF est réalisée en prenant en considération ce cadre de référence qui a fait consensus :

- La dernière moyenne canadienne globale disponible⁷ ainsi que celle par métier et occupation;
- Les hypothèses de projection en fonction des gains faits ces dernières années dans l'industrie de la construction au Québec;
- Le positionnement que l'industrie de la construction au Québec veut occuper parmi les provinces chefs de file en matière de présence des femmes dans les métiers et occupations de la construction⁸;

CIBLE GLOBALE

Atteindre au moins 4,5 % de femmes actives d'ici 2024

La phase 3 du PAEF fixe une cible globale mobilisatrice considérant le court délai pour y arriver. Cette cible pourra permettre aux chantiers du Québec, assujettis à la loi R-20, de dépasser la dernière moyenne canadienne (4,0 %) ainsi que celle québécoise (3,5 %)⁹ relativement aux femmes qui exercent un métier ou une occupation couvert par la loi R-20.

CIBLES PARTICULIÈRES PAR MÉTIER ET OCCUPATION

Les cibles particulières par métier et occupation¹⁰ ont été actualisées pour celles qui ont été dépassées en 2022¹¹. Pour les métiers et occupations n'ayant pas atteint leur cible, initialement fixée pour 2018, celle-ci a été prolongée jusqu'en 2024.

Pour obtenir plus de détails sur les cibles particulières fixées pour 2024 pour chacun des métiers et occupation, consulter l'annexe 2.

⁶ Ces 25 métiers et 6 occupations spécialisées sont définis par le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction ou par les conventions collectives québécoises pour les 4 secteurs de l'industrie.

⁷ Dernières données disponibles tirées du *Recensement de 2021* de Statistique Canada. Pour obtenir plus de détails, consulter l'annexe 3.

⁸ Pour obtenir plus de détails, consulter l'annexe 3.

⁹ La moyenne québécoise, tirée du Recensement de 2021 de Statistique Canada, inclut l'ensemble de l'activité de construction (assujettie et non assujettie, sans distinction possible), tandis que les données de la CCQ comprennent uniquement les données assujetties à la loi R-20.

Comme il existe plus d'une centaine d'occupations exercées dans l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20, des cibles particulières ont été identifiées pour les six occupations qui requièrent un diplôme d'études professionnelles ou collégiales, qu'on appelle communément « occupations spécialisées ».

¹¹ Pour obtenir plus de détails sur les métiers et occupations ayant dépassé leur cible, consulter le *Bilan 2022 du PAEF*, au <u>ccq.org</u>.

BONIFICATIONS DES PARTENAIRES

Les bonifications de la phase 3 (2023-2024) viennent bonifier les 40 mesures de la phase 1 (2015-2018) et/ou les 6 actions de la phase 2 (2019-2021) du PAEF 2015-2024.

				Organismes engagés					
			Associati		Associa		iations	ns	mes
22 BONIFI	CATIONS – PHASE 3 D	U PAEF	CCQ	patronales	syndicales	CFP	Organismes		
AXE 1	Accélérer la présence des	femmes dans les différents métiers et occupation	S						
BONIFICATION 1 – à la mesure 1 et 38 (phase 1) – à l'action 3 (phase 2)	Promouvoir les métiers, la formation initiale en construction, le PAEF et l'offre de climat sain et inclusif auprès des joueurs clés (femmes, entreprises, conseillères/ conseillers en orientation, etc.)	Promouvoir des modèles d'ambassadrices et d'ambassadeurs pour soutenir l'inclusion des femmes Valoriser les métiers et la formation initiale en construction Promouvoir les mesures du PAEF et l'offre de climat sain et inclusif auprès de la main-d'œuvre, des entreprises et du personnel de son organisation Sensibiliser en matière de climat sain et inclusif	CCQ	ACQ ACRGTQ APCHQ CMMTQ CMEQ CEGQ APECQ	CPQMCI CSD CSN FTQ SQC				
		 Mise en place d'un comité interne (rencontre mensuelle) afin d'élaborer des stratégies de diffusion à plus grande échelle des mesures du PAEF 		ACRGTQ CEGQ					
		Promouvoir des ambassadrices/ambassadeurs de métiers et d'occupations pour favoriser l'intérêt des femmes ainsi que l'ouverture à leur présence Mettre en lumière des actions régionales concertées de valorisation des métiers, de formation et d'inclusion dans l'industrie Accompagner le changement de culture et renforcer des messages positifs, donner des exemples concrets, valoriser une industrie ouverte				CFP			
		Valoriser les métiers et la formation initiale en construction ainsi que l'industrie de la construction et les mesures du PAEF en relayant l'information: - aux prestataires de services partenaires du MIFI soutenant l'intégration des personnes immigrantes, dont les femmes immigrantes - Aux partenaires institutionnels du MIFI qui œuvrent en recrutement international					MIFI		
AXE 2	Accroître le nombre de fe	mmes diplômées et d'entrées de femmes diplômée	s dar	ns l'indu	ıstrie				
BONIFICATION 2 – à la mesure 8 (phase 1)	Créer une banque de candidatures d'enseignantes et de formatrices potentielles, et en faire la promotion	Soutenir la recherche d'enseignantes pour les programmes d'études menant à la construction et de formatrices pour les activités de perfectionnement Promouvoir auprès des femmes d'expérience la banque de candidatures				CFP			
BONIFICATION 3 – à la mesure 11 (phase 1)	Explorer les pistes d'alternance trav	rail-études favorisant l'inclusion des femmes diplômées en construction				CFP			
BONIFICATION 4 – à la mesure 13 (phase 1)	Créer une communauté de pratique des centres de formation offrant des programmes d'études menant à la construction	Offrir un lieu pour échanger des ressources et des pratiques porteuses, analyser des problèmes, développer des actions concertées, etc.				CFP			
BONIFICATION 5 – à la mesure 13 (phase 1)	Travailler à moderniser la formation professionnelle	Promouvoir l'alternance travail-études comme un modèle pédagogique favorisant l'accès et la rétention dans notre industrie, particulièrement des membres de groupes sous-représentés		AECQ CMEQ APECQ					
		Soutenir l'émergence de cohortes favorisant la formation et la diplomation des femmes en électricité		CMEQ					
BONIFICATION 6 – à la mesure 13 (phase 1)	Promouvoir la formation professionnelle auprès des femmes	Accompagner les femmes diplômées qui désirent entrer dans l'industrie Promouvoir la formation et le processus de reconnaissance des acquis pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles d'un métier de la construction Promouvoir les avantages de détenir un diplôme dans un métier de la construction Soutenir les travailleuses qui désirent poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un diplôme			CPQMCI SQC				

BONIFICATION 7 – à la mesure 13 (phase 1)		uction et le PAEF auprès des agents multiplicateurs et des agentes nétiers, la formation et l'inclusion dans l'industrie	CCQ				
BONIFICATION 8 – à la mesure 15 (phase 1)	Poursuivre la mesure 15 et explorer les modalités pour élargir l'accès aux femmes diplômées dans l'une des 3 occupations spécialisées lors de la deuxième période d'inscription (hors prévision) de l'exercice CCGIC	Admettre automatiquement au cours CCGIC toutes les femmes diplômées d'une occupation durant l'ouverture de l'exercice CCGIC hors prévision, soit jusqu'à la fin de l'automne de chaque année, et ce, même si le nombre maximal de places a été atteint	CCQ				
BONIFICATION 9 – à la mesure 15 (phase 1)	Évaluer l'opportunité de permettre aux femmes diplômées des 3 occupations spécialisées d'avoir accès aux mêmes mesures que les femmes de métier	• Une femme diplômée dans un métier reconnu peut obtenir sur demande un certificat de compétence valide pendant 2 ans, sans avoir besoin d'une garantie d'emploi ou d'une lettre d'engagement d'un employeur. Elle devra toutefois remplir les autres conditions générales pour la délivrance du certificat de compétence. Pour renouveler ce certificat, elle doit avoir travaillé au moins 150 heures en 2 ans pour un ou plusieurs employeurs, plutôt que 150 heures en 3 mois pour un seul employeur. Dans le cas où elle n'effectuerait pas 150 heures de travail pour un ou plusieurs employeurs pendant cette période de 2 ans, elle pourra fournir une lettre d'engagement d'un employeur pour obtenir à nouveau un certificat de compétence pour ce même métier. Elle aura alors 2 ans pour réaliser 150 heures de travail avec un ou plusieurs employeurs. Elle peut se prévaloir de ce critère de délivrance plus d'une fois dans sa carrière.	CCQ				
AXE 3	Assurer l'accès et le mai	ntien en emploi des femmes					
BONIFICATION 10 - à la mesure 2 (phase 1) - à l'action 5 (phase 2)	et de la Solidarité sociale (MESS) e comprenant des données tirées du	aide à l'emploi des bureaux de Services Québec du ministère de l'Emploi n intégrant à une formation un volet spécifique d'information sur le PAEF dernier portrait des femmes dans le secteur de la construction et les l'intégration et le maintien en emploi des femmes dans ce secteur.					MESS
BONIFICATION 11 -à la mesure 25 (phase 1)	Promouvoir l'offre de service d'accompagnement des femmes des associations syndicales	Bonifier l'offre de service d'accompagnement des travailleuses, lorsque les outils nécessaires seront disponibles, dès leur entrée en chantier			CPQMCI CSD CSN FTQ SQC		
BONIFICATION 12 – à la mesure 25 (phase 1)	Identifier une personne-ressource de bien intégrer les femmes et de f	pour accompagner les entreprises du secteur génie civil et voirie afin avoriser leur maintien en emploi		ACRGTQ			
BONIFICATION 13 – à la mesure 26 (phase 1)	Créer un réseau d'ambassadrices et/ou de mentores ou de mentors pour soutenir l'inclusion des femmes				CPQMCI CSD CSN FTQ SQC	CFP	
BONIFICATION 14 – à la mesure 26 (phase 1)	Organiser un forum pour outiller les travailleuses de la CSN-Construction afin de promouvoir leur place sur les chantiers, de favoriser un meilleur accès à des emplois de qualité et leur maintien en emploi à long terme				CSN		
BONIFICATION 15 – à la mesure 27 (phase 1)	S'associer à la remise de certificat	s Mention Mixité aux entreprises embauchant des femmes		ACQ ACRGTQ APCHQ CMEQ CMMTQ CEGQ APECQ			
BONIFICATION 16 – à la mesure 27 (phase 1)	Concevoir les outils et la planification dans l'intégration des opérations pour déployer une banque de candidatures de travailleuses potentielles pour intégrer l'industrie afin de soutenir la recherche d'emploi des femmes ainsi que la recherche de nouvelle main-d'œuvre des entreprises		CCQ				

AXE 4	E 4 Soutenir l'offre de climat de travail sain et inclusif pour toutes et tous						
BONIFICATION 17 – à la mesure 28 (phase 1)	Évaluer les actions de bonification complémentaires au programme CONSTRUIRE <i>en santé</i>	Bonifier le continuum de services pour référer aux ressources et aux recours autres que ceux offerts par le programme CONSTRUIRE en santé Évaluer la possibilité de bonifier la formation aux Intermédiaires relativement à la discrimination, à l'intimidation, au harcèlement, à la violence et aux problèmes d'inclusion dans l'industrie de la construction		CASIC			
BONIFICATION 18 – à la mesure 29 (phase 1)	Soutenir l'industrie de la construction en matière de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel	Exercer un rôle-conseil auprès de l'industrie de la construction pour la mise en place de processus de traitement des plaintes en matière de harcèlement, notamment dans le contexte de l'obligation prévue à la Loi sur les normes du travail à cet égard Collaborer à un continuum de services au regard des situations de harcèlement, de violence, de risques psychosociaux, etc. Sensibiliser à l'importance de la prévention de tous les risques, y compris les risques psychosociaux liés au travail : Diffusion des outils d'information et de sensibilisation pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge de ces risques et des exemples de mesures pouvant être mises en place Mise en œuvre des actions de promotion et de sensibilisation					CNES:
BONIFICATION 19 – à la mesure 30 (phase 1)	Bonifier les notions de climat sain et inclusif ainsi que de risques psychosociaux liés au travail dans le cadre d'outils et de formations (obligatoires, continues, etc.)	Actualiser les outils et les formations offertes en incluant les notions de climat sain et inclusif ainsi que de risques psychosociaux liés au travail	aux entreprises et aux membres des associations patronales		ACQ ACRGTQ ACPHQ CMMTQ CMEQ CEGQ APECQ		
			au personnel, aux personnes représentantes et aux membres des associations syndicales			CPQMCI CSD CSN FTQ SQC	
		Sensibiliser, informer et outiller en matière de harcèlement psychologique et sexuel au travail, les travailleuses et travailleurs de la construction membres de la CSD Construction				CSD	
		• Travailler à l'élaboration d'une formation sur les milieux sains avec l'objectif de l'offrir avant la fin de la phase 3			CMEQ		
		Évaluer la possibilité de reconnaître des formation de climat sain et inclusif ainsi que de risques psycau travail dans le processus de formation continu pour maintenir leur licence RBQ, et promouvoir les dispensataires de formation afin de soutenir le déd'une offre de formation sur ces notions	chosociaux liés e des entreprises s critères de				RBQ
		Évaluer la possibilité d'actualiser les notions de c ainsi que de risques psychosociaux liés au travail spécifiques qui incluent déjà ces notions, dont le Santé et sécurité générale sur les chantiers, ainsi des formateurs et formatrices	, aux formations cours obligatoire				ASF Cons tructi
		Évaluer la possibilité d'intégrer les notions de clir dans le cadre d'outils d'information et de sensibil favoriser la prise en charge de la santé et de la sénotamment à travers ces actions: Inclure la sensibilisation et la prise en charge de psychosociaux liés au travail dans les formation dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRSST Former les inspectrices et inspecteurs pour favor de la santé et de la sécurité du travail par le milieu psychosociaux liés au travail Sensibiliser les associations patronales et syndicet les obligations des travailleuses, des travailleu et des maîtres d'œuvre visant l'élimination à la so pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et des travailleuses et des travailleurs	isation visant à curité du travail, es risques s et les outils offerts iser la prise en charge u et sur les risques ales sur les droits rs, des employeurs urce des dangers				CNES
		Bonifier sur ces notions l'information et la docum- par la CCQ aux nouvelles entreprises dans l'industre.		CCQ			
BONIFICATION 20 – à la mesure 32 (phase 1)	que le processus de validation des d	s profils de compétence pour l'obtention de la licenc compétences des candidats qui souhaitent obtenir u consabilités légales au regard des risques psychosoc at sain et inclusif	ine licence RBQ,				RBQ

BONIFICATION 21 – à la mesure 34 (phase 1)	Bonifier le soutien pour la mise en place d'un milieu de travail inclusif, sécuritaire et respectueux des droits de la personne	Mettre en lumière des actions structurantes pour soutenir une industrie saine et inclusive, notamment explorer les défis à relever quant au climat sain et inclusif ainsi qu'à la conciliation travailfamille-études (CFTE)			CPQMCI CSD CSN FTQ SQC	CFP	
		Créer une communauté de pratique des associations patronales, visant à offrir un lieu pour échanger des ressources, des pratiques porteuses, analyser des obstacles, développer des actions concertées, planifier la troisième mouture du PAEF, etc.		ACQ ACRGTQ APCHQ CMMTQ CMEQ CEGQ APECQ			
		Créer un comité ad hoc Femmes et diversité composé de membres, lequel aura pour mandat d'identifier les obstacles à l'embauche et à la rétention des femmes et des minorités, dans le but de mettre en place des actions et des moyens pour aplanir ces obstacles		CMEQ			
		• Implanter une politique de présence de femmes (cible ou parité) dans l'organisation		APCHQ APECQ		CFP	
		Favoriser la participation des femmes dans ses instances		ACRGTQ CMEQ CMMTQ CEGQ APECQ			
		Mettre en place des politiques et des modes d'intervention pour prévenir le harcèlement sexuel, les agressions à caractère sexuel, l'intimidation et la discrimination			CPQMCI CSD CSN FTQ SQC		
		Promouvoir les mesures PAEF ainsi que l'offre de climat sain et inclusif sur les chantiers via les équipes de vérification et d'enquête de la CCQ (ex.: sensibilisation des entreprises et de la main-d'œuvre)	CCQ				
		Assurer une vigie des enjeux et pratiques porteuses en participant au comité de l'IRSST Prévention des risques psychosociaux liés au travail, notamment en matière de risques psychosociaux liés au travail, afin d'évaluer la possibilité d'actualiser les services offerts par l'ASP Construction					ASP Cons- truction
		Soutenir la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail par les milieux de travail et l'application des lois et des règlements lors de plaintes à la CNESST, au regard des risques psychosociaux liés au travail Promouvoir l'identification de risques psychosociaux (R) liés au travail, en matière, notamment, de violence, de stress post-traumatique, de harcèlement psychologique ou sexuel, dans l'élaboration du programme de prévention, comme prévu à la LMRSST Rappeler l'objectif du programme Pour une maternité sans danger (PMSD) et du fonctionnement et des modalités du programme par la CNESST					CNESST
BONIFICATION 22 – à la mesure 37 (phase 1)	Documenter les obstacles liés à l'offre de climat sain et inclusif ainsi que la situation des femmes dans l'industrie de la construction	Partager des portraits statistiques et les obstacles globaux rencontrés lors de signalements et de plaintes pour constituer un portrait de la situation et trouver des améliorations à apporter afin d'offrir un climat plus sain et inclusif	CCQ	ACQ APCHQ CMMTQ CMEQ	CSD CSN FTQ SQC		
		Développer un sondage pour documenter les obstacles et pratiques porteuses relatives à l'offre de climat sain et inclusif dans l'industrie	CCQ				
		Développer des indicateurs permettant de suivre les enjeux de discrimination, d'intimidation, de harcèlement et d'offre de climat sain et inclusif dans l'industrie	CCQ				
		Développper un sondage à mener auprès des travailleuses pour connaître les besoins, obstacles et pistes de solutions actuels afin d'alimenter la troisième mouture du PAEF	CCQ				
		Développer des indicateurs permettant de suivre le parcours des femmes en formation initiale et en emploi (ex. : maintien)	CCQ				
		• Intégrer l'ADS+ dans les pratiques organisationnelles		CSD CSN FTQ SQC	CFP		
		Produire des données différenciées selon le sexe des personnes répondantes pour la détention de licence RBQ					RBQ
		Développer l'évaluation de la deuxième mouture du PAEF en vue de soutenir l'élaboration de la troisième mouture du PAEF	CCQ				

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTIES PRENANTES ENGAGNÉES À L'ÉGARD DU PAEF

Cette liste présente l'ensemble des partenaires qui se sont engagés depuis 2015 au PAEF.

PARTIES PRENANTES ENGAGÉES À L'ÉGARD DU PAEF	ABRÉVIATIONS, SIGI ET ACRONYMES
Association de la construction du Québec	ACQ
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec	ACRGTQ
Association des entrepreneurs en construction du Québec	AECQ
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec	APCHQ
Association patronale des entreprises en construction du Québec	APECQ
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction	ASP Construction
Centrale des syndicats démocratiques (Construction)	CSD Construction
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat	CDFM
Centre de formation des métiers de l'acier	CFMA
Centre de formation Le chantier	CFP Le Chantier
Centre de formation professionnelle 24-Juin	C24J
Centre de formation professionnelle AWGagné	AWGagné
Centre de formation professionnelle de la Baie-James	CFPBJ
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel	CFP de Neufchâtel
Centre de formation professionnelle de Québec	CFP de Québec
Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais	CFPPO
Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles	CFPGSI
Centre de formation professionnelle Jonquière	CFP Jonquière
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau	CFP Paul-Rousseau
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	Pavillon-de-l'Avenir
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	CFP Pierre-Dupuy
Centre de formation professionnelle Pozer	CFP Pozer
Centre de formation professionnelle Qualitech	CFP Qualitech
Centre de formation professionnelle Vision 20 20	CFP Vision 20 20
Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière	CIMIC
Centre national de conduite d'engins de chantier	CNCEC
Centre Polymétier	Centre Polymétier
Centre Professional Pearson Electrotechnology Centre	PEC
Chateauguay Valley Career Education Centre	CVCEC
Commission de la construction du Québec	CCQ
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	CNESST
Confédération des syndicats nationaux (Construction)	CSN-Construction
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)	CPQMCI
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec	CEGQ
Corporation des maîtres électriciens du Québec	CMEQ
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	CMMTQ
École des métiers de la construction de Montréal	EMCM

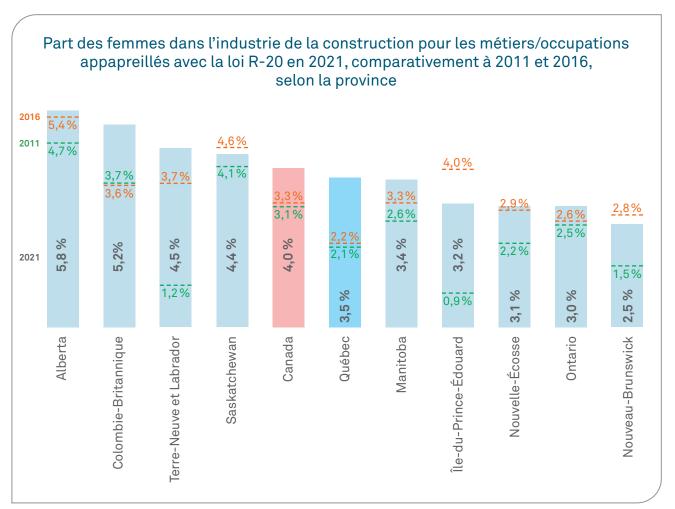
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec	ÉMOICQ
École Polymécanique de Laval	Polymécanique
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	EPSH
École professionnelle des métiers	EPM
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (Construction)	FTQ-Construction
Ministère de la Famille	MFA
Ministère de l'Éducation	MEQ
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	MIFI
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	MESS (Services Québec)
Ministère du travail	MTRAV
Régie du bâtiment du Québec	RBQ
Secrétariat à la condition féminine	SCF
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	SRPNI
Secrétariat du Conseil du trésor	SCT
Service aux entreprises – Estrie	SAE Estrie
Syndicat québécois de la construction	SQC

ANNEXE 2 : TABLEAU DÉTAILLÉ DES CIBLES 2024

MÉTIED (OCCUPATION	PRÉSENCE DE F	OID! E 2027	
MÉTIER / OCCUPATION	Nombre	Part	CIBLE 2024
Peintre	1 712	24,75 %	28,4 %
Arpenteuse	140	9,65 %	15 %
Plâtrière	423	10,27 %	12,3 %
Calorifugeuse	119	10,20 %	11,8 %
Carreleuse	257	8,97 %	10 %
Scaphandrière (plongeuse professionnelle)	6	3,37 %	10 %
Poseuse de revêtements souples	72	5,65 %	6,8 %
Occupations non spécialisées	1 370	4,98 %	5,9 %
Soudeuse en tuyauterie (haute pression)	22	3,75 %	4,8 %
Électricienne	627	2,88 %	3 %
Cimentière-applicatrice	103	2,73 %	3 %
Soudeuse	10	2,56 %	3 %
Charpentière-menuisière	1 423	2,49 %	3 %
Ferblantière	123	2,29 %	3 %
Poseuse de systèmes intérieurs	70	2,28 %	3 %
Mécanicienne d'ascenseur	30	2,23 %	3 %
Chaudronnière	12	1,88 %	3 %
Monteuse-assembleuse	61	1,73 %	3 %
Opératrice d'équipement lourd	100	1,54 %	3 %
Boutefeu-foreuse	8	1,17 %	3 %
Ferrailleuse	24	1,17 %	3 %
Opératrice de pelles mécaniques	76	0,83 %	3 %
Couvreuse	122	1,90 %	2 %
Mécanicienne en protection-incendie	21	1,27 %	2 %
Monteuse-mécanicienne (vitrière)	35	1,22 %	2 %
Tuyauteuse	130	1,22 %	2 %
Grutière	22	1,14 %	2 %
Briqueteuse-maçonne	53	1,01 %	2 %
Monteuse de lignes	13	0,95 %	1%
Mécanicienne de chantier	7	0,75 %	1 %
Frigoriste	27	0,55 %	1 %
Mécanicienne de machines lourdes	0	0,00 %	1%

CIBLE GLOBALE			
Total de la main-d'œuvre	7 218	3,65 %	4,5 %

ANNEXE 3: RÉFÉRENCE CANADIENNE



Source: Recensements de 2011, 2016 et 2021 de Statistique Canada.



Coordination et rédaction : Direction des analyses stratégiques et de la diversité

Révision linguistique : Féminin pluriel **Conception graphique :** Catherine Boily

Édition : Direction des affaires publiques et communications, Commission de la construction du Québec. Publié en février 2024.

